



Anne-Sophie De Neyer

Joseph Dewez

Véronique Herman

Bénédicte Quinet

Les convictions en débat ou au vestiaire ?

cefoc
CENTRE DE FORMATION CARDIJN

Rue Saint-Nicolas, 84 – 5000 Namur (Belgique)



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

© Cefoc – décembre 2014

Impression : Copyhouse

Rue des Pieds d'Alouette 28 à 5100 Naninne

info@copyhouse.be

Couverture : Renaud Hoedt

www.behindthedesign.be

PRÉAMBULE

Pour introduire à cette étude, il importe de clarifier un concept qui sera abondamment utilisé : celui de « conviction ». Dans une analyse récente, le Cefoc en a proposé la définition suivante : « *une conviction est une affirmation, porteuse de valeurs, que l'individu fait sienne, par acquis et par construction dans le contexte socio-culturel qui est le sien aujourd'hui, et qui permet de débattre, de prendre position et d'agir dans la société dans une perspective éthique* »¹.

Cette définition peut désigner des convictions de différents types : des convictions éthiques, pédagogiques, syndicales ou patronales, socialistes, féministes, etc. Elle peut couvrir aussi les convictions philosophiques (agnosticisme, athéisme, humanisme, laïcité philosophique, etc.) et religieuses (chrétiennes, musulmanes, juives, etc.).

La recherche présentée ici traite uniquement de ces convictions philosophiques et religieuses. Celles-ci correspondent aux cultes reconnus et subsidiés en Belgique. Elles ne seront pourtant pas abordées dans leur dimension institutionnelle d'appartenance à une structure organisée, éventuellement hiérarchisée, mais sous l'angle d'une adhésion personnelle (et parfois communautaire) à une tradition, à une foi en un dieu ou/et en l'homme. Elles seront également envisagées dans leurs capacités à motiver une action éthique et citoyenne, comme la définition ci-dessus le donne à entendre.

¹ Voir M. PLENNEVAUX, *Les convictions philosophiques : une affaire privée ? Partie I : Vous avez dit « conviction » ?*, Namur, Cefoc, analyse 7, septembre 2013.

INTRODUCTION

Le paysage des convictions philosophiques et religieuses présentes dans la société belge a beaucoup changé depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Dès les années 1960, le processus de sécularisation² s'accélère et construit une culture de la « non-évidence de Dieu ». Progressivement, tous les secteurs de la vie en société fonctionnent sans référence à une transcendance religieuse. Le monde catholique, encore largement majoritaire dans la Belgique de 1960, est frappé de plein fouet par une diminution rapide de la pratique religieuse. Il subit aussi une perte de crédibilité de l'institution ecclésiale dont les prises de position à propos des questions éthiques se réduisent le plus souvent au rappel d'une doctrine intransigeante.

En parallèle à la sécularisation, un autre phénomène s'accroît : la pluralité des convictions représentées en Belgique. Quand, en 1964, le gouvernement belge fait venir des travailleurs marocains et turcs, il n'importe pas seulement des bras, une main d'œuvre. Ce sont des hommes et des femmes qui sont venus, avec leur culture, leur religion : l'islam et à l'intérieur-même de cet islam, une diversité de manières de vivre la foi musulmane.

[...]

La coexistence de convictions philosophiques et religieuses multiples dans une société largement sécularisée pose à nouveaux frais, et de manière parfois conflictuelle, la question de la place de ces convictions dans l'espace public. Ainsi, les prises de position

² Le terme « sécularisation » désigne un processus d'autonomisation des sphères de l'activité humaine (politique, économie, éthique, culture...) par rapport à la religion. Ce processus concerne surtout l'Europe de l'Ouest, et de façon diversifiée selon les états, la France et la Belgique étant sans doute les plus concernés. Lire à ce sujet J.-C. BRAU, *L'Église au milieu du village ? Un long processus de sécularisation*, analyses 12 et 13, Namur, Cefoc, décembre 2012.

médiatiques de l'archevêque de Malines-Bruxelles en matière d'homosexualité ou d'euthanasie sont-elles vécues par certains comme non-légitimes. Selon ces personnes, en s'exprimant de la sorte, le prélat ferait pression sur le déroulement normal des institutions démocratiques et ne respecterait pas la séparation entre l'Église et l'État.

Mais c'est plus souvent l'islam qui interpelle aujourd'hui, que l'on songe à la question emblématique du port du foulard dans l'administration et les entreprises publiques, à celle de la prière et du jeûne durant le temps de travail ou de la participation de jeunes au conflit syrien. Une recherche récente publiée par la Fondation Roi Baudouin³ pose ce constat : *« Ce réveil du religieux [interne à l'islam, depuis 1970 Ndlr] s'est situé au sein de la vie privée mais il s'est aussi énoncé dans de multiples espaces publics, tant à l'échelle locale qu'à l'échelle internationale. En conséquence, il a fait émerger des questions nouvelles ou a remis sur le tapis d'anciennes questions, entre autres celles qui concernent le statut du religieux dans l'espace public de sociétés et d'un État sécularisés. Et ce, de telle sorte que, pour certains aspects, la présence musulmane – sous l'angle d'une présence religieuse – est devenue problématique en ce sens qu'elle a perturbé des codes habituels de relations entre vie privée et droit à la liberté de croyance et vie publique. »*

La question brûlante de la place des convictions dans l'espace public se pose également dans le champ de l'Éducation permanente. Le CISMOC signale ce qui suit : *« Au sujet des problèmes ayant émergé autour de l'islam depuis quarante ans, il y a eu et il reste encore pas mal de silences et de controverses. Des silences, car on a voulu et on veut toujours éviter certaines questions : le monde associatif et celui de l'Éducation permanente ont préféré éviter d'entrer sur ce terrain. »*⁴

³ B. MARÉCHAL, C. BOCQUET, F. DASSETTO, *Musulmans et non-musulmans à Bruxelles, entre tension et ajustements réciproques*, Bruxelles, Fondation Roi Baudouin, octobre 2014, pp.22-23. Les auteurs font partie du CISMOC, Centre interdisciplinaire d'Études de l'Islam dans le monde contemporain (UCL).

⁴ Ibid., p.40.

Ce constat d'un silence sur les questions qui fâchent à propos de l'islam est sans doute à élargir aux difficultés rencontrées à propos d'autres convictions.

[...]

Comme d'autres acteurs de l'Éducation permanente, le Cefoc se pose cette question de la juste place à donner à l'expression des convictions. En tant que centre de formation, il cherche à donner à chaque participant les moyens de s'affirmer comme *sujet* de sa propre existence. Il vise également à rendre chacun *acteur*, capable d'influer sur sa vie familiale, professionnelle, sociale, citoyenne. Cet objectif général de la démarche d'Éducation permanente, le Cefoc le met en œuvre en travaillant plus particulièrement les questions de sens à partir d'une expression du vécu des participants. Or, une des dimensions importantes des questions de sens est celle des références qui inspirent les paroles et les gestes de chacun. Les convictions philosophiques et religieuses font partie de ces références. Le Cefoc choisit par conséquent de permettre leur expression et de les « travailler ». Ce choix s'appuie sur la confiance et le pari que les convictions, dans leur diversité, peuvent aider à humaniser l'être humain et à contribuer à une société plus juste et plus conviviale. Le Cefoc s'est donc donné, entre autres, comme buts « *d'apprendre à construire du sens et à exprimer, réfléchir et travailler ses propres convictions dans le respect des différences* ».

L'option du Cefoc est bien de faire œuvre d'Éducation permanente y compris en « travaillant » les convictions philosophiques et religieuses exprimées par les participants de ses groupes. Cette étude a pour objet d'examiner ce que signifie, concrètement, ce verbe « travailler ». Comment les formateurs s'y prennent-ils pour favoriser l'expression des convictions et pour les prendre en compte, pour éventuellement les mettre en débat ? Quelles sont les difficultés rencontrées dans ce travail, quelles en sont les limites, quelles en sont les promesses aussi ? Quels résultats peut-on en observer ? Et dans quel projet de société ce travail s'inscrit-il ?

Cette publication se veut une contribution du Cefoc au débat sociétal actuel sur la place des convictions dans l'espace public, contribution à partir du champ et de l'expérience limités qui sont les siens.

La réflexion développée s'inscrira d'abord dans l'histoire du Centre de formation Cardijn : comment l'option de « travailler les convictions » a-t-elle évolué au fil de près de 25 années d'existence du Cefoc ?

Le deuxième temps sera celui de la présentation et de l'analyse de dix expériences de formation : comment chaque parcours de formation s'y prend-t-il pour prendre en compte et travailler les convictions ? Un regard critique adoptera deux angles de vue. D'abord, quelles sont les « réussites » et qu'est-ce qui y contribue ? Quelles sont les difficultés rencontrées et les limites ? Ensuite, qu'est-ce que ces formations permettent ou entraînent comme reconnaissance de chacun des participants ? Reconnaissance comme sujet, mais aussi comme acteur dans sa vie personnelle, familiale, sociale et professionnelle. Quel est l'impact possible des convictions sur la vie en société, sur l'exercice de la citoyenneté ?

Dans une troisième partie, la réflexion s'attardera sur les fondements philosophiques de l'option de travailler les convictions. Appel sera fait aux à des philosophes contemporains comme Jean-Marc Ferry et Jürgen Habermas.

Enfin, une dernière section développera quelques orientations concernant le positionnement du Cefoc (comme ouverture à un travail sur les convictions dans une société plurielle, laïque et neutre), les possibilités d'une prise en compte des convictions dans un processus d'Éducation permanente (atouts, difficultés et limites) et des perspectives méthodologiques.

CHAPITRE I. LE « TRAVAIL DES CONVICTIONS » AU CEFOC : QUELLES ÉVOLUTIONS ?

INTRODUCTION

Dans le Plan quinquennal qui définit ses orientations pour 2011-2015, le Cefoc redit sa volonté de proposer aux participants à ses formations de prendre du recul et de porter un regard critique sur leurs convictions philosophiques et religieuses, quelles qu'elles soient. Cette option de prendre en compte les convictions existe dès le début de l'histoire du Cefoc mais elle a évolué en raison des changements du contexte sociétal (processus de sécularisation, accentuation du pluralisme culturel et convictionnel) et du débat autour de la place des convictions dans l'espace public. Le contexte institutionnel du Cefoc lui-même a changé : il hérite d'une histoire marquée par son appartenance au « pilier chrétien » et définit son positionnement aujourd'hui comme un « pluralisme situé ». Le public des formations s'est diversifié, le profil des formateurs également. Un rapide historique retrace les grandes lignes de cette évolution et de son impact sur la manière dont les convictions philosophiques et religieuses sont prises en compte et travaillées dans les processus de formation.

[...]

CONCLUSION

La question des convictions philosophiques et religieuses, la manière de les nommer et la place qui leur est accordée ont évolué assez fortement ces dernières années au Cefoc. Ces changements sont en cohérence avec l'évolution du public en formation qui est davantage pluriel. Ils sont aussi cohérents avec l'évolution du contexte de société. L'option affirmée de permettre, voire de favoriser l'expression

des convictions dans les groupes de formation est partagée par l'ensemble des formateurs.

Néanmoins, du rapide parcours qui vient d'être esquissé, il ressort que la prise en compte des convictions, si elle est déclarée importante et nécessaire, est formulée de diverses façons : on parle de « *exprimer, réfléchir et travailler les convictions* », de les « *critiquer* », on évoque « *le dialogue – voire le débat – interconvictionnel* ». Le vocabulaire des « convictions » est davantage utilisé, sans que soit abandonné celui des « références ».

Ces expressions, utilisées pour nommer les orientations du Cefoc, comment sont-elles mises en œuvre concrètement dans les groupes de formation ? À quelles pratiques renvoient-elles ? Le chapitre suivant va présenter cette mise en œuvre dans quelques expériences vécues de formation.

CHAPITRE II : ÉCHO DE DIX EXPÉRIENCES DE FORMATION

Le Cefoc, comme centre de formation, a depuis quelque temps une expérience de groupes où se côtoient des personnes de diverses convictions. C'est dans cette pratique que s'enracine le recul réflexif proposé ici. L'objet du présent chapitre consiste en une relecture d'expériences de groupes dans lesquels la prise en compte des convictions a fait partie de la démarche de formation.

UNE SÉLECTION DE RÉCITS D'EXPÉRIENCES DE GROUPES

Une fois la question de départ circonscrite, une dizaine de groupes de formation ont été pris en compte. Il fallait choisir, il était impossible d'observer tous les groupes. Quels ont été les critères de choix ? À côté de critères pragmatiques (disponibilité des formateurs), un premier critère a été de sélectionner des groupes qui rencontraient de façon explicite (soit dans leur intitulé, soit dans les objectifs annoncés, soit encore dans le récit que certains formateurs pouvaient en faire) la question des convictions. Un second critère était celui d'une représentation significative des divers types de formation proposés par le Cefoc : il fallait donc des groupes de formation longue qui abordent le dossier *Vivre et agir dans une société en débat*, des groupes de formation plus courte comme les groupes *Sens et Bible*, des groupes dits de « *Recherche de sens* » et des groupes interculturels. Il fallait encore définir une méthodologie pour recueillir les informations utiles sur chacune de ces expériences. La méthode de l'interview des formateurs a été retenue. L'interviewer pose des questions ouvertes, non directives, sur base d'un canevas prédéfini par les rédacteurs de cette étude, il prend des notes et rédige une synthèse qu'il soumet pour approbation à l'interviewé.

[...]

CHAPITRE III : RELECTURE DES EXPÉRIENCES

INTRODUCTION

[...]

Le présent chapitre propose deux « fils » pour relire les expériences de formation décrites au chapitre précédent. Le premier s'organise autour de la question : « Comment s'y prendre » ? Quel cadre et quels outils le Cefoc met-il en œuvre pour réaliser ce travail de prise en compte des convictions ? Les objectifs annoncés sont-ils en cohérence avec le travail effectivement réalisé et dans quelles limites ? Le second « fil » aborde les résultats obtenus : le Cefoc, par ses démarches d'Éducation permanente, vise à former des « sujets-acteurs ». En quoi le travail à propos des convictions y contribue-t-il, en particulier en termes de « reconnaissance » des participants comme *sujets* et comme *acteurs* ?

[...]

CONCLUSION

Ce retour réflexif sur des expériences de groupes de formation au Cefoc a suivi un double fil : celui du *comment* (comment s'y prend-on concrètement pour permettre l'expression des convictions et leur mise au travail ? Quels dispositifs peuvent être proposés ?) et celui des *résultats* (qu'est-ce que cela donne ? Quels changements formateurs et participants mettent-ils en évidence ?).

Dans les éléments qui favorisent l'expression des convictions, la confiance à instaurer dans le groupe, entre tous les acteurs, tient une place de premier plan. La confiance ne se décrète pas. Si elle passe

bien sûr par une qualité relationnelle, elle tient aussi à la mise en place d'un cadre sécurisant, dont les formateurs sont les garants.

Au vu de ces expériences, le travail à propos des convictions ne s'improvise pas. Les démarches proposées dépassent le cadre de simples groupes de parole, elles sont construites, voire co-construites avec une association partenaire, et régulièrement remises sur le métier pour s'adapter au public en formation et aux questions dont ils sont porteurs. L'expertise se construit au fil des expériences et n'est pas d'abord conceptuelle. Elle exige des formateurs eux-mêmes de s'inscrire dans une démarche de formation continue.

[...]

Ces démarches de mise au travail des convictions, pour partielles et tâtonnantes qu'elles soient, comportent néanmoins une dimension politique, ou du moins engagée : dans des sociétés qui ont tendance à reléguer les convictions dans la sphère privée, séparée hermétiquement de l'espace public, ces groupes représentent des lieux alternatifs, sortes de « laboratoires » qui posent les convictions, dans leur diversité, en dialogue rarement facile, parfois conflictuel, comme des ressources pour l'agir.

CHAPITRE IV : QUESTIONNEMENT PHILOSOPHIQUE DE L'OPTION DE TRAVAILLER LES CONVICTIONS

INTRODUCTION

[...]

Dans le champ de l'Éducation permanente, certaines associations choisissent de ne pas laisser les convictions au vestiaire et de permettre qu'elles s'expriment et puissent être réfléchies et débattues. Pour le Cefoc, situé par son histoire dans l'héritage du christianisme, ce choix est intimement lié à l'objectif de travailler les questions de sens en vue de former des « sujets-acteurs ». L'expression des convictions et le travail réflexif à leur sujet sont donc mis au service d'un questionnement sur le sens, interrogation qui ne peut faire l'impasse sur les références profondes que chacun porte en soi, sur ses « attachements »⁵, et donc sur ses convictions.

Ce choix représente un pari et une confiance que les convictions, dans leur diversité, et pour autant qu'elles soient travaillées de manière critique, ne font pas obstacle à la construction d'une société juste, égalitaire et démocratique, ce qui est le véritable enjeu. Elles peuvent au contraire constituer des ressources pour le vivre-ensemble.

Les expériences analysées au chapitre précédent témoignent de ce que cette option est non seulement réalisable (selon des modalités diverses) mais qu'elle est aussi féconde à l'intérieur de groupes restreints qui réunissent des personnes soucieuses d'entrer en dialogue avec « les autres » et d'agir pour un changement de leur vie personnelle et sociale. Mais le fait qu'un échange soit effectivement possible dans des groupes de formation n'implique pas qu'il en soit de

⁵ A. ANSAY, op. cit.

même dans le champ sociétal, davantage traversé par des rapports de forces et des conflits d'intérêts. N'y a-t-il pas au moins une naïveté, sinon un aveuglement, à envisager les convictions sous cet angle positif et potentiellement comme des ressources, alors qu'elles ont contribué et contribuent encore en bien des situations dans le monde à justifier la violence et à menacer la démocratie ? Le Cefoc n'est-il pas en train d'entretenir de petits cercles déconnectés d'enjeux de société plus globaux ? En accueillant l'expression des convictions, ne ferait-il pas, à son corps défendant, le lit des communautarismes ?

Ces questions renvoient à des débats d'une actualité brûlante, tant au plan politique qu'au niveau médiatique. Les questions philosophiques sous-jacentes méritent d'être mises au jour, non pour les résoudre une fois pour toutes, mais pour clarifier le « jeu dans lequel on joue » lorsqu'on considère les convictions comme des ressources pour les sociétés d'aujourd'hui.

Ce quatrième chapitre s'intéresse donc aux débats philosophiques en cours et examine si l'option de travailler les convictions peut être « fondée en raison ». Il ne s'agit ni de faire une synthèse des thèses en présence, ni de formuler un positionnement qui serait définitivement celui du Cefoc. L'objectif est plutôt de bien situer dans quel contexte se posent les questions que formateurs et participants travaillent dans les groupes et d'en mesurer les enjeux plus larges.

Un philosophe, Jean-Marc Ferry, servira de guide à cette rapide investigation qui croisera également d'autres penseurs avec qui il dialogue. Pourquoi privilégier cet auteur ? Pour plusieurs raisons. D'abord, parce qu'il vient d'un horizon laïque (il a longtemps enseigné à l'Université Libre de Bruxelles). Il ne s'enracine pas dans la tradition chrétienne comme le Cefoc et ne peut donc pas être suspecté de parti pris ; ensuite, il a participé, dans le cadre du groupe Avicenne, au dialogue interconvictionnel initié par Jacques Delors (alors président de la Commission européenne) ; enfin, il vient de publier un

livre d'entretiens⁶ où il rend accessible son long questionnement sur la religion dans la modernité : il y plaide pour réinviter les religions au débat public.

La réflexion se développera en trois temps. Un bref historique permettra de comprendre l'origine du partage entre conviction privée et raison publique, actuellement de mise dans certaines sociétés d'Occident. Ce partage est issu des guerres de religion des XVI^e et XVII^e siècles. Il structure encore des courants de pensée contemporains, en particulier chez les membres de la laïcité philosophique en Belgique. En un second temps, plusieurs limites auxquelles se trouve confronté aujourd'hui le modèle de séparation entre sphère privée et sphère publique seront présentées. Enfin, en guise de proposition de dépassement de ces limites, une ouverture de la raison publique aux apports des diverses convictions philosophiques et religieuses sera suggérée, dans les règles strictes du débat civil.

[...]

CONCLUSION

Dans le contexte de sociétés où les questions touchant aux convictions se posent souvent de manière brûlante et conflictuelle, il n'est pas facile de prendre position, ni même d'y voir clair. Est-il opportun d'aborder cette dimension dans des processus d'Éducation permanente qui visent la formation de « sujet-acteurs » ? Ne s'agit-il pas là d'une option naïve et déconnectée des véritables enjeux de société ? Quels changements une telle option peut-elle produire dans la perspective d'un monde plus juste, plus solidaire et plus démocratique ?

⁶ J.-M. FERRY, *Les Lumières de la Religion. Entretien avec Élodie Maurot*, Paris, Bayard, 2013. J.-M. FERRY, C. KINTZLER, Pêril en (laï)cité ? Propos recueillis par Philippe Nassif, dans *Philosophie-Magazine*, n°78, avril 2014, pp.63-65.

Sans répondre définitivement à ces interrogations, le détour par la philosophie, et plus particulièrement le parcours à travers des écrits de Jean-Marc Ferry a permis d'élargir le regard et de prendre la mesure du contexte dans lequel elles s'inscrivent. Quels éclairages peut-on en retenir pour un travail en Éducation permanente ?

En tout premier lieu, une *clarification des sphères* dans lesquelles poser la question de la place des convictions. Il est tout à fait évident qu'il n'y a pas à revenir sur la séparation entre Église et État, entre temporel et spirituel. Les religions et convictions philosophiques n'ont pas à intervenir dans les processus législatifs qui définissent les normes de la vie en société. Dire cela n'équivaut pas à reléguer les convictions purement et simplement dans la sphère privée ou sur les places publiques et dans les cafés : les associations d'Éducation permanente pourraient-elles être des espaces de débat fécond ?

L'option de Ferry de considérer les convictions comme des « interlocuteurs valables » en vue du débat politique public conforte donc l'option de certains acteurs de l'Éducation permanente de chercher à articuler reconnaissance des sujets, y compris dans leurs dimensions identitaires et religieuses, et responsabilité citoyenne. Pour autant que certaines balises soient prises en considération.

[...]

Ce qui apparaît à des philosophes tels qu' Habermas et Ferry comme une ouverture prometteuse de la raison publique politique aux apports des convictions dans leur diversité ne pourrait-il pas interpeller l'ensemble des associations d'Éducation permanente ? Pourrait-on voir là une chance de conjuguer l'aspiration de nombreuses personnes à être reconnues dans leur identité, incluant leurs convictions philosophiques et religieuses, et leur désir de prendre leurs responsabilités, avec d'autres, dans la cité ?

CONCLUSION GÉNÉRALE : ÉLARGISSEMENT AU CHAMP DE L'ÉDUCATION PERMANENTE

Au terme de ce parcours réflexif à propos des pratiques pédagogiques du Cefoc concernant l'expression et le travail des convictions religieuses et philosophiques, il est intéressant d'envisager en quoi ces questions peuvent concerner l'ensemble du secteur de l'Éducation permanente. Le Cefoc relève de ce secteur. Avec d'autres associations, il fait le choix de prendre en compte les références identitaires et convictionnelles de chacun et de les travailler dans la perspective de former des « sujets-acteurs » de la vie en société. Au regard d'une option plus largement répandue de ne pas aborder les questions de convictions dans le travail d'Éducation permanente, quelle pourrait être la pertinence d'une telle pratique ? Quelles questions pose-t-elle ?

Après un rapide rappel des objectifs et du rôle de l'Éducation permanente comme acteur de la démocratie participative en Belgique, quelques hypothèses seront avancées quant au choix de laisser « les convictions au vestiaire » des associations. Ensuite, une typologie de trois positionnements possibles sera proposée, tenant compte des risques et des chances propres à chacun de ces positionnements.

[...]

Face aux convictions, trois postures possibles pour l'Éducation permanente

- *Les convictions au vestiaire*

Nous vivons aujourd'hui en Occident, une période marquée par un capitalisme post-industriel qui génère inégalités, exclusions, et relégation. De nombreuses personnes sont sans emploi, voire sans les ressources qui leur permettraient de mener une vie digne. Selon

un auteur comme Walter Ben Michaels⁷, situer les conflits centraux de nos sociétés dans des enjeux d'identités ou de différences culturelles détourne les acteurs des véritables enjeux de lutte contre les inégalités sociales et économiques. Mettre en œuvre des approches interculturelles, qui tiennent compte ou valorisent des dimensions dont relèvent les convictions religieuses ou philosophiques, équivaudrait à « *surinvestir les attentes identitaires, celles-ci n'aboutissant en fin de compte qu'à la production de consciences malheureuses* »⁸.

[...]

- *Le choix de privilégier les convictions*

C'est un enjeu de reconnaissance important que de permettre à chacun de se définir, de se situer comme il l'entend, de dire lui-même quel sens il donne à la tradition, aux convictions, aux objets culturels auxquels il se réfère. Si ce besoin de reconnaissance des sujets n'est pas pris en considération, on court le risque de tomber dans la violence symbolique. Il convient donc sans doute, pour reprendre l'expression d'Ansary⁹, d'avoir pour les aspects de type identitaires et convictionnels une « *présomption de légitimité* ».

Tenant compte de cette aspiration des sujets à la reconnaissance, une seconde posture pour les associations, notamment d'Éducation permanente, serait de (sur)valoriser la dimension convictionnelle des échanges, de proposer un « dialogue interconvictionnel » comme but en soi, en ne travaillant les questions du vivre ensemble que sous l'angle de l'identité culturelle. Se focaliser aujourd'hui uniquement sur des questions culturelles, n'est-ce pas courir le risque inverse de celui dénoncé au sujet de la première posture ? N'est-ce pas contribuer à

⁷ W. BEN MICHAELS, *La diversité contre l'égalité*, Paris, Liber-Raisons d'agir, 2009 (paru à New York en 2006).

⁸ A. ANSAY, op. cit., p.12.

⁹ Op. cit., p.14.

masquer les enjeux socio-économiques et politiques d'une société où le gâteau n'est guère partagé de manière équitable entre tous. Comme le dit Marco Martiniello, « *la production et l'accroissement des inégalités est un problème plus important pour nos sociétés que la diversité culturelle et religieuse* »¹⁰. Isoler le débat sur le multiculturalisme de la question sociale peut alors faire le jeu d'une stratégie néo-libérale d'occultation des enjeux socio-économiques¹¹. Contrairement aux objectifs de l'Éducation permanente, ce choix ne produit aucun changement dans le fonctionnement inégalitaire de la société.

[...]

- *Le choix d'une articulation entre les enjeux de justice sociale et les convictions*

Un troisième choix est celui de tenter de concilier une reconnaissance de chacun dans ses « attachements » et convictions avec la construction d'une société plus juste et plus solidaire, tout en maintenant cette exigence citoyenne comme prioritaire : ce ne sont pas les convictions qui sont au centre. Ce qui autorise cette articulation, c'est de considérer les convictions religieuses et philosophiques comme des ressources qui orientent vers un avenir plus juste pour tous, comme un potentiel de résistance à l'économisme triomphant.

[...]

¹⁰ *Derrière le débat idéologique, l'argent public ? Entretien avec Marco Martiniello* dans Agenda interculturel, Centre Bruxellois d'Action Interculturelle, février 2012, p.8.

¹¹ B. MICHAELS, cité par A. Ansay, op.cit.

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|---|-----------|
| PRÉAMBULE | 3 |
| INTRODUCTION | 4 |
| CHAPITRE I : LE « TRAVAIL DES CONVICTIONS » AU CEFOC : QUELLES ÉVOLUTIONS ? | 9 |
| 1. Introduction | 9 |
| 2. Les origines : le Séminaire Cardinal Cardijn | 9 |
| 3. Un contexte de société en évolution | 10 |
| 4. Des publics et des propositions de formation en évolution | 12 |
| 5. Un langage en évolution | 15 |
| 6. Conclusion | 19 |
| CHAPITRE II : ÉCHO DE DIX EXPÉRIENCES DE FORMATION | 20 |
| 1. Une sélection de récits d'expériences de groupes | 20 |
| 2. Présentation synthétique des expériences | 21 |
| CHAPITRE III : RELECTURE DES EXPÉRIENCES | 27 |
| 1. Introduction | 27 |
| 2. L'expression et le travail des convictions : comment s'y prendre ? | 28 |
| 3. Une reconnaissance du « sujet-acteur » | 45 |
| 4. Conclusion | 56 |
| CHAPITRE IV : QUESTIONNEMENT PHILOSOPHIQUE DE L'OPTION DE TRAVAILLER LES CONVICTIONS | 59 |
| 1. Introduction | 59 |
| 2. La séparation pacifiante entre conviction privée et raison publique | 62 |
| 3. Conclusion | 83 |
| CONCLUSION GÉNÉRALE : ÉLARGISSEMENT AU CHAMP DE L'ÉDUCATION PERMANENTE | 86 |
| Étude 2014 – <i>Les convictions en débat ou au vestiaire ?</i> – extraits | 19 |

| | |
|---|------------|
| ANNEXES | 94 |
| 1. Guide d'entretien | 94 |
| 2. Jeu de rôle : la fête d'accueil d'un enfant | 97 |
| 3. Le jeu du bunker | 99 |
| 4. La grille d'analyse du conflit socio-cognitif | 101 |
| 5. La grille d'analyse des chocs culturels selon M. Cohen-Emerique | 104 |
| 6. Texte de présentation du groupe « Regards croisés sur nos questions de sens » (groupe 9) | 106 |
| BIBLIOGRAPHIE | 107 |